

à ce que le rapport soit réservé, mais j'estime qu'il serait utile aux honorables députés, notamment aux membres du gouvernement, qu'une explication soit donnée maintenant; le rapport pourrait alors être réservé et nous ne procéderions point à son adoption.

L'hon. M. McIlraith: L'honorable député veut-il dire qu'il prononcera son discours en proposant la motion d'adoption du rapport et qu'ensuite le débat serait ajourné? Je crois que cela nous conviendrait, si c'est bien là son intention.

M. l'Orateur: Il n'est que juste, à mon sens, que la présidence fasse connaître son intérêt personnel à cet égard. Il a été proposé par l'honorable député de Medicine-Hat (M. Olson), appuyé par l'honorable député d'York-Centre (M. Walker):

Que le quinzième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation présenté à la Chambre le 14 décembre 1964 soit maintenant adopté.

M. Olson: Monsieur l'Orateur, j'avais préparé une explication détaillée à fournir à la Chambre ce matin, mais je tâcherai d'être aussi bref que possible, tout en donnant aux honorables députés quelques explications sur les travaux préparatoires qui ont mené à la rédaction du quinzième rapport.

Je tiens à dire tout d'abord que l'adoption de ce rapport par la Chambre ne mettra pas nécessairement en œuvre les modifications qu'il est proposé d'apporter au Règlement ni tous les autres changements nécessaires dans notre procédure, au point où toutes les propositions formulées entreraient en vigueur. La Chambre donnerait tout simplement son approbation à la nouvelle organisation proposée dans le quinzième rapport au sujet des comités. Il ressort de la lecture de ce rapport, de la façon dont il est rédigé et de la nature des recommandations, qu'il serait nécessaire d'apporter des changements au Règlement de même que d'autres changements qui ne sauraient être effectués sans l'adoption de lois.

J'aimerais, au départ, signaler aux députés qu'ils pourront trouver le rapport complet dans les *Procès-verbaux* n° 210 du lundi 14 décembre dernier. Je tiens également à remercier les membres du sous-comité qui ont consacré plusieurs semaines à la préparation de ce rapport, notamment les honorables députés d'York-Centre (M. Walker), de Northumberland (M¹¹⁰ Jewett), de Winnipeg-

[M. Olson.]

Nord-Centre (M. Knowles), de Royal (M. Fairweather), d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et de Lapointe (M. Grégoire). J'aimerais également remercier MM. Laundy, Carty et Kirby, qui ont préparé des études spéciales à l'intention du comité. Ce sous-comité, institué le 26 août dernier, avait tout simplement comme mandat: «Les comités». Il fut autorisé à considérer toutes les questions et tous les problèmes concernant la structure des comités de la Chambre des communes. De l'avis du grand comité, le sujet était d'une telle importance et d'une telle ampleur qu'il y avait lieu de lui affecter, à lui seul, un quatrième sous-comité.

Sachez, monsieur l'Orateur, que le sous-comité a tenu de nombreuses réunions. Il a repris plusieurs fois la rédaction du rapport du comité. En outre, ce rapport a été présenté trois fois au comité plénier de la procédure et de l'organisation, où, après discussion, il a subi les modifications appropriées.

Quand les députés l'étudieront et songeront aux conséquences qu'il pourrait avoir sur nos délibérations, je les prierais de se rappeler que nous nous sommes préoccupés au premier chef des responsabilités de la Chambre à l'égard des crédits et des dépenses du gouvernement fédéral. L'examen de ce qui pourrait et devrait être fait pour les comités permanents de la Chambre relativement aux bills et aux autres mesures législatives a exigé beaucoup de travail, mais nous avons cru ne pouvoir mener à bien l'étude et formuler les recommandations nécessaires sur la méthode d'examen des bills en comité. J'espère que les députés n'oublieront pas, en étudiant ce rapport, que nous avons mis l'accent sur l'examen des crédits.

Dans les *Procès-verbaux* n° 164 du mercredi 7 octobre, paraît une liste de 14 études spéciales autorisées pour les sous-comités et en leur nom. Plutôt que de les lire toutes pour les faire consigner encore une fois au compte rendu, on accorderait peut-être l'autorisation de les faire imprimer au hansom avec cette explication. Toutes ces études seront à la disposition des députés afin qu'ils puissent prendre connaissance de certains des renseignements généraux dont s'est servi le comité pour arriver à formuler ses recommandations.

M. l'Orateur: La Chambre donne-t-elle son consentement à la proposition de l'honorable député?

Des voix: D'accord!